

**DÉMARCHE DE RÉFLEXION ET DE CONSULTATION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR ANDRÉ R. BOUCHARD**

15 avril 2024

Détenteur d'un baccalauréat en biologie de l'Université Laval, et d'une maîtrise en biologie végétale de la même institution, l'auteur a œuvré une trentaine d'années dans la fonction publique, dans les ministères responsables de la faune, la forêt, les mines, la gestion du territoire public, et l'environnement.

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Freiner la déforestation et la fragmentation des écosystèmes forestiers</b> .....	<b>7</b>
Un réseau routier d'une ampleur inimaginable!.....	8
Le réseau de transport d'électricité le plus vaste d'Amérique du Nord .....	9
Une forêt fragmentée.....	9
<b>Faciliter l'adaptation des forêts aux changements climatiques</b> .....	<b>10</b>
<b>Analyse de différents messages discutables ou erronées diffusées dans les média</b> .....	<b>12</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>16</b>
<b>Références</b> .....	<b>17</b>

## RÉSUMÉ

L'avenir des forêts productives du Québec repose, dans une large mesure, sur la gestion des unités d'aménagement forestier, dans lesquelles le gouvernement du Québec applique son approche d'aménagement multiusage du territoire public. De cette approche, découle la réalisation d'une pléiade d'activités de toute nature, dont les impacts sur les écosystèmes forestiers, viennent s'additionner à ceux engendrés par le vaste déploiement de machineries, et de véhicules, associé à la récolte de 25 millions de mètres cubes de bois par année. L'approche d'aménagement multiusage a, en quelques décennies, engendré le déboisement permanent (déforestation), d'une portion significative des forêts productives du Québec (plus de 1 000 000 d'hectares). Principales causes de ce phénomène : deux réseaux d'infrastructures linéaires. D'abord, un réseau routier non pavé, d'une ampleur difficile à imaginer pour les citoyens du Québec (longueur cumulée correspondant à dix fois le tour de la Terre, ou l'équivalent d'un voyage vers la Lune); ensuite, le plus vaste réseau de transport d'électricité d'Amérique du Nord.

Au-delà de la déforestation, ces réseaux ont des impacts écologiques majeurs. D'abord, les superficies linéaires de territoires déboisées de façon permanente, constituent des obstacles au déplacement des espèces, alors que des milliers d'espèces forestières sont en train de migrer sur le territoire, afin de s'adapter au réchauffement du climat. Ensuite, le développement tentaculaire de ces réseaux, découpe les écosystèmes forestiers en unités de plus en plus petites, dans lesquelles des espèces sont incapables de survivre. Dans un contexte de changement climatique rapide, une approche écosystémique de l'avenir des forêts du Québec, doit avant tout, faciliter la migration des espèces sur le territoire, et préserver des écosystèmes, peu ou pas du tout fragmentés par des infrastructures linéaires déboisées (une orientation en phase avec la protection du caribou forestier). Le gouvernement du Québec peut, immédiatement, appliquer une telle orientation, en faisant en sorte que le Plan Nature 2030, maximise la création d'aires protégées dans les unités d'aménagement forestier.

Plusieurs messages discutables, et parfois erronés, ont été véhiculés récemment dans les médias concernant les changements climatiques, les écosystèmes forestiers, et la biologie de la conservation. Quelques-uns d'entre eux sont brièvement examinés à la lumière des connaissances scientifiques pertinentes en biologie de la conservation.

## INTRODUCTION

« Vous avez à cœur les forêts du Québec? Participez en grand nombre à cette vaste démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt! » ([Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt, 2024](#))

Ceux qui ont à cœur les forêts du Québec (j'en suis...), devraient être inquiets. Certaines régions du Québec n'ont pratiquement plus de forêts (la Montérégie notamment), et toutes les régions subissent une déforestation continue.

Au sud de la limite nordique des forêts attribuables, on peut regrouper les forêts productives provinciales en trois grandes catégories :

1. Les forêts publiques gérées par le gouvernement du Québec : 420 854 km<sup>2</sup> d'unités d'aménagement forestier ([BFEC, 2023](#));
2. Les forêts, et vestiges de forêts gérées, par des propriétaires privés et des municipalités, lesquelles sont à fort risque de disparaître, à court ou moyen terme;
3. Les forêts gérées par des propriétaires privés et des municipalités qui ont disparues pour faire place à l'agriculture et au développement urbain.

S'il faut saluer les efforts des propriétaires privés, et des municipalités, pour préserver les forêts résiduelles dans les zones urbaines et agroforestières, l'avenir des forêts du Québec repose essentiellement, sur la gestion gouvernementale du territoire forestier public (tableau 1).

**Tableau 1** : Compartimentation des forêts publiques québécoises

<i>Les territoires forestiers du domaine de l'État - 92% de 907 000 km<sup>2</sup>*</i>	
<i>Forêt productive (sous la limite des forêts attribuables)</i>	
<i>Unités d'aménagement forestier</i>	
<i>420 854 km<sup>2</sup>**</i>	
<i>Forêt nordique</i>	
<i>425 274 km<sup>2</sup>***</i>	
<i>Compartimentation des UAF*</i>	
<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Superficie nette disponible pour l'aménagement forestier</i>	<i>Superficie non disponible pour l'aménagement forestier</i>
<i>236 000 km<sup>2</sup>*</i>	<i>184 854 km<sup>2</sup></i>

1. \* [Gvt du Qc, 2024](#); \*\* [BFEC, 2023](#); \*\*\* [Gvt Qc, 2023c](#)

Vaste, peu affectée par les activités industrielles, peu affectée par des infrastructures linéaires, et pourvue d'un bon réseau d'aires protégées, l'avenir de la forêt nordique suscite moins d'inquiétude que sa contrepartie méridionale, la forêt productive. Si l'effet du réchauffement climatique s'y fait sentir davantage que dans le sud de la province, les espèces et les écosystèmes n'y subissent pas autant de stress additionnels. Les écosystèmes nordiques vont changer de façon marquée au cours des prochaines décennies, mais le résultat découlera essentiellement de l'adaptation naturelle des espèces, et notamment, de leur migration sur le territoire.

En revanche, dans la forêt productive (UAF), l'intense activité humaine, favorisée par les politiques gouvernementales, suscite des inquiétudes à plusieurs égards. Dans cet immense

territoire (plus grand que l'Allemagne, la Finlande, ou la Norvège), se joue en permanence, la survie de milliers d'espèces, dans une valse complexe d'interactions, elle-même en constante évolution. On y retrouve bien plus que les espèces qu'on y chasse, ou qui font tourner nos usines de transformation du bois. De nombreux mammifères, dont le caribou forestier, une myriade d'oiseaux, dont la grive de Bicknell, ainsi que des milliers d'espèces de microbes, d'insectes, de plantes et de champignons, composent la biodiversité des forêts productives du Québec. Si on se préoccupe réellement de l'avenir des forêts productives du Québec, il faut se préoccuper de toutes ses composantes, et pas seulement des espèces arborescentes. En matière de changement climatique, les interventions, dans la gestion de la biodiversité, ne devraient pas avoir pour but d'empêcher le changement, mais bien, de maximiser la capacité adaptative des espèces, afin qu'elles soient capables de vivre la transition vers le nouveau climat avec succès ([Schneider, 2014](#)).

## FREINER LA DÉFORESTATION ET LA FRAGMENTATION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Quoiqu'en dise les gouvernements, fédéral et provinciaux, il y a bel et bien de la déforestation dans l'ensemble du Canada, et dans chacune des provinces canadiennes. Au Québec, le gouvernement gère les forêts publiques (70% de la superficie terrestre du Québec), suivant une approche d'aménagement multiusage du territoire, avec une vision centrée sur les potentiels d'extraction d'énergie, de minéraux, et de bois. Au cœur de cette approche, un immense et tentaculaire réseau routier multiusage (non pavé), infrastructure essentielle à l'exploitation de la forêt dite «aménagée», ainsi qu'à l'expansion continue d'activités commerciales de toute nature, notamment extractives.

Il va de soi que l'exploitation forestière se soucie d'éviter la déforestation du territoire. Toutefois, lorsqu'on veut récolter des millions de mètres cubes de bois chaque année, comme on le fait au Québec, et le faire à perpétuité, il faut accéder à d'immenses superficies de forêts. Une partie de celles-ci doivent donc être transformées en routes et, de ce fait, déboisées de façon permanente, une déforestation inhérente à toute exploitation forestière réalisée à grande échelle. Ainsi, tout en affirmant que la coupe forestière n'engendre pas de déforestation ([Gvt Québec, 2023a](#)), le gouvernement reconnaît que les chemins forestiers engendrent une perte de superficies forestières permanente (= déforestation!), sur 3% du territoire forestier public aménagé ([Gvt Québec, 2023b](#), annexe 1<sup>1</sup>). À noter que dans la publication précédemment citée, la superficie du réseau routier est considérée comme faisant partie du territoire forestier public aménagé. Si c'est également le cas dans le document [Gvt du Québec, 2024a](#), les chemins requis pour l'exploitation forestière auraient engendré plus de 7 000 km<sup>2</sup> de déforestation au Québec (plus de 14 fois la superficie de l'île de Montréal). Il n'est toutefois pas impossible que les chemins forestiers aient été retirés du territoire forestier public aménagé, pour produire ce dernier chiffre<sup>2</sup>. Le cas échéant, il s'agirait simplement d'un transfert de superficie entre les compartiments 1 et 2 du tableau 1, une pratique comptable appliquée depuis longtemps par le gouvernement du Québec, afin de faire disparaître les territoires déforestés du territoire forestier public aménagé. En matière de foresterie, la comptabilité gouvernementale met l'accent sur le retrait de superficie pour créer des aires protégées, une affectation qui protège nos forêts de la déforestation. En revanche, on ne pratique pas une telle reddition de compte, lorsqu'il s'agit du retrait de superficies pour des affectations territoriales qui engendrent de la déforestation. Or, les chemins requis pour récolter du bois, sont loin d'être la seule cause de déforestation au Québec. Beaucoup d'autres infrastructures, routières, et non routières, sont mises en place à d'autres fins, qui elles-mêmes entraînent également, sur une base cumulée, le déboisement permanent d'importantes superficies de territoire.

Il faut d'abord souligner que, si c'est la foresterie qui affecte la plus grande superficie du territoire forestier productif, elle n'est pas l'activité industrielle prioritaire dans le cadre de l'approche d'aménagement multiusage du territoire. Des territoires sont fréquemment soustraits de la superficie disponible pour l'aménagement forestier (compartiment 1, du tableau 1), en lien

---

<sup>1</sup> Une copie de cette référence est placée en annexe (il est probable qu'elle disparaisse du site internet du gouvernement sous peu).

<sup>2</sup> [Gvt du Québec \(2024a\)](#) rapporte 236 000 km<sup>2</sup> de territoire sous aménagement alors que [Gvt Québec \(2023b\)](#) rapportait 271 000 km<sup>2</sup>

avec la production d'énergie, ou l'exploitation minière. Ces territoires sont ensuite systématiquement déboisés, souvent de façon permanente (déforestation). Citons notamment, les réservoirs hydroélectriques, les lignes de transports d'électricité, les complexes d'éoliennes, ou les sites d'exploitation minière, du type de celui effectué à Malartic. Les superficies totales de forêts disparues sous les eaux de réservoirs hydroélectriques n'ont pas été calculées, mais s'élèvent vraisemblablement à plusieurs milliers de km<sup>2</sup>. On rapporte également 2 350 kilomètres de corridors déboisés au-dessus de pipelines souterrains (gazoducs et oléoducs), traversant plus de 250 municipalités ([Comité des pipelines, 2023](#)). À cela, il faut ajouter la déforestation engendrée par les quelque 50 000 villégiateurs installés sur les terres publiques (plus de 25 000 terrains de football), et celles découlant d'autres infrastructures ou bâtiments mis en place à d'autres fins, notamment des pistes d'atterrissage, des tours de télécommunication, des sentiers de motoneige ou de VTT, des complexes immobiliers associés à l'exploitation de la faune ou au récréotourisme, ainsi que toutes les routes mises en place spécifiquement pour ces fins.

Aujourd'hui, tous les secteurs d'activités ayant motivé, année après année, et depuis des décennies, la déforestation de nouvelles portions du territoire, sont plus que jamais actifs, et sans discontinuer, transforment définitivement des forêts, en autre chose que des forêts. Au fil du temps, notre territoire forestier est grignoté par une multitude de petits, et parfois de moyens, coups de dent, chacun d'entre eux étant présenté comme insignifiant, dans notre grand pays de forêts. Aucune évaluation globale du cumul de toutes les superficies ainsi déforestées n'est disponible au Canada, et au Québec. Il est urgent que les gouvernements, provinciaux et fédéral, cessent de dissimuler le phénomène de la déforestation, réalisent un bilan détaillé des superficies déboisées de façon permanente au cours des dernières décennies, rendent compte annuellement de la progression de ce phénomène, et évaluent son impact sur l'environnement (notamment sur la capacité de nos forêts à immobiliser du carbone atmosphérique).

### **UN RÉSEAU ROUTIER D'UNE AMPLEUR INIMAGINABLE!**

Tout comme, en Amérique du Sud, on peut suivre la régression continue de la forêt amazonienne, en Amérique du Nord, on peut monitorer la progression continue du réseau routier vers le nord. En résulte le découpage continu des écosystèmes forestiers en unités de plus en plus petites, dans lesquelles bien des espèces peinent à survivre. Cette déforestation, en corridors de quelques dizaines de mètres de large, semble négligeable, pourtant, en vertu de ce qu'on appelle, en écologie (évaluation d'impact), «les effets cumulatifs», c'est loin d'être le cas. À l'échelle du Canada, cette déforestation linéaire s'étale désormais sur des millions de kilomètres, et son développement tentaculaire se poursuit à un rythme soutenu. Au Québec seulement, la longueur totale des routes forestières sur les terres publiques atteint plus de 480 000 km ([Gvt Québec, 2023c](#)), en excluant le réseau routier primaire (asphalté).

Si la portion permanente de ce réseau entraîne de la déforestation, la portion non permanente n'est pas sans impact sur les écosystèmes, notamment du fait de la compaction des sols, et de l'orniérage. Théoriquement, les chemins temporaires n'occasionnent pas de perte de superficie forestière. Toutefois, ce peut être le cas lorsqu'ils continuent à être utilisés pour d'autres fins

permanentes (par exemple l'accès à un site de villégiature privée). De plus, même lorsqu'ils ne sont plus utilisés, la forêt n'y repousse pas toujours ([Gvt Québec, 2023b](#)).

Selon le classement figurant dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*, la durée d'utilisation prévue de ces chemins varie de 3 mois à 50 ans. Aucun chemin multiusage n'est identifié comme étant permanent dans les bases de données gouvernementales, où leur est plutôt attribué une des catégories figurant à l'annexe 4 du règlement mentionné précédemment. En 2022, selon [Jutras et Coll. \(2022\)](#), 3 % des chemins multiusages pouvaient être considérés comme étant des chemins primaires (classes de chemins = Hors normes, 1 et 2), 35 % comme étant des chemins secondaires (classes de chemins = 3 et 4) et 48 % comme étant des chemins tertiaires (classes de chemins = 5, Inconnu et Non classé). Si les chemins primaires, secondaires et tertiaires sont des chemins permanents, ceux-ci s'étendent donc, actuellement, sur plus de 400 000 kilomètres ([Gvt Québec, 2023c](#)), un réseau qui prend encore de l'expansion, alors que certaines portions des UAF n'ont pas encore fait l'objet de récolte. Avec un réseau permanent d'une telle ampleur, et des intervalles de récolte à un même endroit de plusieurs dizaines de décennies (entre 60 et 120 ans), des centaines de milliers de kilomètres de chemins multiusages sont peu ou pas du tout utilisés, sans surveillance, sans entretien, et se dégradent avec le temps ([Jutras et Coll., 2021](#)), ce qui engendre des impacts environnementaux significatifs, fort bien décrits dans un reportage de Radio-Canada ([Plamondon-Lalancette, 2022](#)).

#### **LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ LE PLUS VASTE D'AMÉRIQUE DU NORD**

Les quelques 34 000 kilomètres de lignes de transport d'électricité ([Hydro-Québec, 2023](#)) sont, en fait, des corridors déboisés de façon permanente, sur des largeurs (emprises) variant entre 10 et 91 mètres ([Lesmerises et Al., 2013](#)). En appliquant une moyenne de 50 mètres de largeur, on obtient 1 700 km<sup>2</sup> de forêts disparues à jamais (plus de trois fois l'île de Montréal). Le réseau sera en forte expansion au cours des prochaines années.

#### **UNE FORÊT FRAGMENTÉE**

Si l'abondance relative des différents types d'infrastructures linéaires peut varier d'une province à l'autre, l'ensemble des forêts canadiennes est copieusement balaféré de lignes de déforestation. Il suffit de survoler le territoire pour le constater. La déforestation linéaire des forêts canadiennes est d'une telle ampleur, qu'on peut presque se demander, si elle n'est pas comparable à la déforestation de la forêt amazonienne. Partout au Canada, la longueur cumulée des infrastructures linéaires, mises en place au cours des dernières décennies, est considérable, et la progression de cet immense réseau de déforestation, se poursuit de plus belle. Au Québec, si l'expansion du réseau routier permanent, requis pour l'aménagement forestier, tire à sa fin, l'approche d'aménagement multiusage du territoire continue de favoriser son expansion, pour d'autres fins. Le virage vert, et la transition énergétique qui nous sont proposés, mettent actuellement en branle un vaste programme de déforestation et d'artificialisation du territoire, avec la mise en place de plusieurs nouveaux réservoirs hydroélectriques, de milliers de

kilomètres de lignes de transports d'électricité additionnelles ([5 000 km selon La Presse, 20 janvier 2024](#)), de nombreux complexes d'éoliennes (et éventuellement de panneaux solaires), la multiplication de sites d'extraction minière, le tout accompagnée d'une énième expansion du réseau routier, afin de permettre la mise en place, et l'entretien, de ces nouvelles infrastructures et activités. On ne peut pas découper des écosystèmes à l'infini sans perdre de leurs composantes. Par conséquent, au-delà de la déforestation, la fragmentation des écosystèmes, engendrée par cet immense réseau d'infrastructures linéaires, appauvrit la biodiversité de nos forêts, en faisant disparaître des espèces.

### **FACILITER L'ADAPTATION DES FORÊTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Les outils pour faciliter l'adaptation des espèces et des écosystèmes aux changements climatiques sont bien connus. Partout sur la planète, le climat n'a jamais cessé de varier, et son influence sur l'évolution de la vie (la biodiversité), fut continuuel. Du retrait des glaciers, jusqu'à la mise en place progressive d'espèces arborescentes sur notre territoire, la forêt québécoise n'a jamais cessé de se transformer. L'option privilégiée par les espèces pour s'adapter aux changements climatiques, a fortiori lorsque ceux-ci sont rapides, consiste à se déplacer sur le territoire ([Bertheaux et Coll., 2010](#)). C'est la raison pour laquelle, la stratégie d'adaptation la plus recommandée par les experts en conservation de la biodiversité, est le maintien de la connectivité écologique ([Ouranos, 2015](#)). Au moment où, pour s'adapter au réchauffement du climat, des milliers d'espèces forestières migrent vers le nord, il est prioritaire de ne pas leur barrer la route, et de leur préserver des corridors de migration. À cet égard, un réseau d'aires protégées, uniformément réparties dans la forêt boréale, ainsi que dans la forêt tempérée nordique, couplé au maintien, en tout temps, de corridors de déplacement permettant de les relier les unes aux autres, est l'outil par excellence. Bien développé dans la forêt nordique québécoise, ce réseau est malheureusement toujours déficient plus au sud, dans plusieurs secteurs de la forêt productive, là où les obstacles au déplacement des espèces sont multiples. C'est donc en priorité dans la forêt productive, que le développement du réseau d'aires protégées, à hauteur de 30 % de la superficie du Québec, sera crucial pour atténuer les impacts du réchauffement climatique sur les espèces forestières, et faciliter leur adaptation aux changements climatiques.

L'aménagement forestier devrait inclure la préservation, en tout temps, de corridors entre les aires protégées. Il faut réduire, sinon cesser, les activités qui nuisent aux déplacements des espèces, ainsi que celles qui affectent l'habitat d'espèces déjà fragilisées par les modifications du climat (le caribou par exemple). Il existe, au Québec, un vaste réseau d'infrastructures linéaires, qui sert au transport des marchandises et des personnes sur le territoire. Pour l'ensemble des espèces qui vivent dans nos forêts, il faut accélérer la mise en place d'un autre réseau, qui leur permettra, elles aussi, de se déplacer sur le territoire, en réaction au changement de climat. Des autoroutes de milieux naturels de qualité, des voies de contournement pour les zones urbanisées, une multitude de passages fauniques végétalisés, permettant aux espèces forestières de franchir les surfaces asphaltées, et à intervalle régulier, de grands espaces naturels non perturbés par les activités industrielles (aires protégées). Une approche écosystémique des

forêts du Québec, particulièrement dans un contexte de changement climatique rapide, requière donc d'abord de se préoccuper de la migration de l'ensemble des espèces sur le territoire.

En ce qui concerne l'avenir de la forêt, le gouvernement doit maximiser les retombées du Plan Nature 2030. En visant prioritairement l'amélioration du réseau d'aires protégées dans la forêt productive, le Plan Nature 2030 peut contribuer significativement à l'adaptation de la forêt québécoise au réchauffement climatique en cours.

Analyse de différents messages discutables ou erronés diffusés dans les médias		
Message discutable ou erroné	Information scientifique pertinente	Commentaires
<p><b>Le réchauffement climatique est une menace pour la biodiversité</b></p> <p><b>Les écosystèmes ne sont pas résilients, se détériorent et ont besoin de l'intervention humaine pour se maintenir</b></p>	<p>Si on lui donne la possibilité de s'adapter, on peut dire que la biodiversité est extrêmement résiliente, face aux modifications de l'environnement, et notamment face aux changements climatiques. Que le climat se réchauffe, ou se refroidisse, les espèces s'adaptent, ou disparaissent, comme cela s'est produit tout au cours de l'holocène (11 000 dernières années), et auparavant. S'il peut y avoir des impacts négatifs sur les services écologiques rendus par les écosystèmes aux humains, il est inapproprié de parler de détérioration des écosystèmes comme l'on fait certains. La sélection naturelle et le déplacement des espèces créent de nouvelles espèces, et de nouveaux écosystèmes, en continu. Les espèces non adaptées disparaissent, et les écosystèmes évoluent en conséquence. Les espèces à l'aise dans les conditions climatiques de l'extrémité nord du Québec, ne pourront pas se déplacer plus au nord, et devront s'adapter à un climat plus chaud ou disparaître de notre territoire. Chercher à maintenir des espèces en dehors de leur niche bioclimatique est un non-sens écologique.</p> <p>Puisque le climat, incluant sa variabilité dans le temps, est une composante intrinsèque, un moteur de l'évolution des espèces et des écosystèmes, et un déterminant crucial du fonctionnement et de la dynamique de ces derniers, il est totalement incongru de le considérer comme une menace pour la biodiversité, et l'intégrité des écosystèmes. Du point de vue de la biodiversité, l'actuel réchauffement climatique est d'ailleurs en cours depuis plus de 50 ans, et tant les espèces, que les écosystèmes, s'y sont déjà adaptés, sans notre intervention. Ce réchauffement climatique se poursuivra encore, pour au moins un autre siècle, et le mieux qu'on puisse faire, c'est de faciliter l'adaptation des écosystèmes, notamment en permettant aux espèces de se déplacer sans entraves, partout sur le territoire.</p>	<p>Certaines personnes essaient de convaincre la population, qu'en réponse aux problèmes engendrés par le réchauffement climatique, il faut intensifier l'aménagement des milieux naturels, et investir des sommes importantes pour combattre, sur d'immenses superficies, l'évolution inéluctable des écosystèmes en fonction de celle du climat. Outre le fait qu'aucun scientifique ne peut prétendre gérer un système dont il ne connaît qu'une infime partie des composantes, une telle entreprise n'est pas envisageable à l'échelle de centaines de milliers de km<sup>2</sup>.</p>

Analyse de différents messages discutables ou erronés diffusés dans les médias		
Message discutable ou erroné	Information scientifique pertinente	Commentaires
<p><i>Puisque l'humain est à l'origine de ces changements climatiques, c'est donc à nous d'aider la forêt pour qu'elle puisse devenir plus résiliente. Il en va de notre responsabilité d'agir en ce sens. La nature seule ne sera pas en mesure de maintenir une forêt telle que nous la connaissons actuellement (Forestier en chef, 1<sup>er</sup> septembre 2023)</i></p> <p><i>Malheureusement, les mécanismes d'adaptation naturels ne fonctionnent plus aussi bien aujourd'hui...</i></p> <p><i>Les conditions biotiques et abiotiques ont changé, alors on a besoin d'une nouvelle composition des forêts pour rendre l'écosystème fonctionnel... Il faut intervenir pour maintenir la résilience des forêts (Christian Messier, Le Nouvelliste, 14 février 2024)</i></p>	<p>Par définition, un écosystème est en constante évolution, et n'a jamais cherché à maintenir inchangée, quelque forêt que ce soit. Les systèmes naturels, appelés « écosystèmes » en science, sont intrinsèquement résilients, et n'ont jamais eu besoin de l'humain pour s'adapter aux changements, qu'ils soient climatiques ou d'une autre nature. Depuis le retrait des glaciers il y a des milliers d'années, les écosystèmes du nord de l'Amérique n'ont jamais cessé de se modifier en fonction du climat. L'humain a plutôt l'habitude d'ajouter des stress supplémentaires à ceux découlant du climat (c'est d'ailleurs le cas dans le phénomène appelé « accident de régénération »). Ce qui préoccupe le Forestier en chef, et le Dr Messier, n'est vraisemblablement pas la forêt en tant qu'écosystème, mais la forêt productrice de bois, avec une possibilité forestière qu'on aurait espéré pouvoir toujours maintenir au même niveau, et si possible, augmenter. Dans la science de l'écologie, un écosystème forestier fonctionnel est un écosystème en équilibre avec le milieu physique (ce qui inclut le climat du moment). La possibilité forestière, un des paramètres de cet équilibre, pourrait diminuer dans certaines portions de la forêt productive (<a href="#">Boulanger et Coll., 2023</a>). Tenter de maintenir la productivité d'un écosystème en matières premières, alors que l'évolution climatique agit dans le sens contraire, exige, rien de moins, que d'artificialiser le territoire. L'approche d'aménagement extensif doit alors se muer en une approche d'aménagement intensif, une entreprise qui, à l'échelle des centaines de milliers de km<sup>2</sup> de la forêt publique aménagée, est inacceptable sur le plan environnemental, et impensable sur le plan économique. Les travaux sylvicoles dans les forêts publiques touchent annuellement, 1% des UAF, et les deux tiers de ces travaux consistent simplement à récolter du bois (<a href="#">BFEC, 2022</a>). Notre capacité à influencer l'évolution future, de 236 000 km<sup>2</sup> de forêts publiques aménagées, est pour le moins réduite. À titre de comparaison, chaque année, le feu, les insectes défoliateurs, le vent (chablis) et le verglas, aménagent, à leur façon, d'importantes superficies de forêts, suivant un plan qui n'est pas le nôtre. Des centaines de milliers d'hectares par le feu, des millions d'hectares par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, et autres insectes ravageurs. Par ailleurs, difficile d'accroître les investissements gouvernementaux pour augmenter notre capacité d'influencer l'évolution de la forêt québécoise, alors que l'industrie de l'exploitation forestière reçoit souvent plus d'aide de l'État qu'elle ne rapporte de revenu fiscal (Schepper, B. &amp; A. Bégin, 2020), une évaluation qui ne tenait pas compte des ententes confidentielles et secrètes (dont on ignore le nombre), comme celle révélée par Radio-Canada (<a href="#">Plamondon-Lalancette, 2022</a>).</p>	<p>Les changements climatiques ne peuvent justifier une intensification des interventions d'aménagement dans l'immense territoire de la forêt publique aménagée. Intensifier l'aménagement dans un écosystème équivaut à ajouter des stress supplémentaires à ceux découlant des changements climatiques. Il est plutôt Ironique de présenter l'espèce à l'origine des changements climatiques, comme l'espèce qui va sauver les écosystèmes contre les effets de ces mêmes changements climatiques, et leur conférer résilience et fonctionnalité! On peut se demander si ces intervenants se préoccupent de l'écosystème « forêt », ou seulement des arbres... La seule justification crédible pour intensifier les interventions d'aménagement dans des écosystèmes forestiers est l'objectif de maintenir ou d'accroître la possibilité forestière.</p>
<p>Puisque les forêts du passé ne peuvent plus servir de référence, il faut abandonner l'aménagement écosystémique</p>	<p>L'aménagement écosystémique peut être vu comme l'effort de la foresterie, pour se préoccuper des espèces autres que celles que l'on récolte, ou que l'on chasse. L'aménagement écosystémique est donc un effort pour prendre en compte les espèces sans valeur sur les marchés financiers, les espèces qu'on ne voit pas, qui sont toutes petites, ou qui ne sont pas là toute l'année, ou qui fuient les humains comme la peste. Si on se préoccupe de la forêt en tant qu'écosystème, cette préoccupation doit demeurer présente, et conséquemment, l'aménagement écosystémique est toujours éminemment nécessaire.</p>	<p>Le réchauffement climatique ne peut nullement justifier l'abandon d'une approche d'aménagement écosystémique pour la forêt publique aménagée.</p>

Analyse de différents messages discutables ou erronés diffusés dans les médias		
Message discutable ou erroné	Information scientifique pertinente	Commentaires
La foresterie permet de combattre le réchauffement climatique	Vrai? Faux? Les quantités astronomiques de bois récoltés partout dans le monde au cours des 50 dernières années (des milliards de m <sup>3</sup> au Canada) ont-elles eu un impact sur le réchauffement climatique (débuté il y a plus de 50 ans...)? L'immobilisation du carbone, dans moult produits différents, a-t-elle compensé la diminution d'absorption de ce même carbone, engendrée par l'immensité des superficies déforestées partout dans le monde ? Les contributions potentielles du secteur forestier sont-elles autre chose qu'une goutte dans l'océan? Au Québec, créons-nous autant de nouvelles forêts que nous en faisons disparaître par la déforestation?	La contribution à la lutte aux changements climatiques du secteur forestier (dont l'importance demeure à établir) ne saurait justifier des pratiques délétères sur le plan environnemental, notamment sur des aspects de protection de la biodiversité.
Les espèces et les écosystèmes sont incapables de s'adapter au réchauffement climatique actuel	Depuis que la vie est apparue sur Terre, les espèces et les écosystèmes s'adaptent aux changements climatiques, et n'ont nullement besoin des interventions des humains pour ce faire.	Les promoteurs d'une intervention humaine ne sont pas préoccupés par la capacité des espèces et des écosystèmes à s'adapter au réchauffement climatique. Ils sont plutôt préoccupés par certains services écologiques ayant de la valeur sur les marchés.
« <i>Le concept de forêt naturelle soustraite des influences humaines ne tient plus, car tous les écosystèmes sont influencés par les actions humaines, à cause des changements climatiques, des microplastiques et des espèces envahissantes...</i> <i>Quand on protège un écosystème, on ne le soustrait pas des influences humaines et les influences indirectes peuvent détruire ce qu'on voulait protéger</i> » (Christian Messier, Le Nouvelliste, 14 février 2024)	Le concept de forêt naturelle, soustraite des influences humaines, n'a jamais existé. Les humains ont toujours eu de l'influence sur les écosystèmes. Ils fréquentent les forêts depuis toujours, et constamment, ils ont exercé une influence sur celles-ci. Longtemps pas plus importante que celle des autres espèces, cette influence n'a cessé de croître en importance, au fil des siècles, et n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. La pollution, les pluies acides, les changements climatiques, et les nouvelles espèces qui sont propagées par l'homme, n'enlèvent pas la nécessité de préserver des écosystèmes où l'Humain n'ajoute pas d'impacts supplémentaires à ceux mentionnés précédemment.  Tous les scientifiques œuvrant en biologie de la conservation, savent que protéger un écosystème, c'est protéger un système en constante évolution, et non pas un système statique. Bien sûr, une espèce emblématique d'une aire protégée, présente au moment de la création de celle-ci, peut disparaître, mais les caractéristiques écologiques permanentes du territoire, qui expliquaient sa présence en ce lieu, demeurent. La communauté des espèces (la biocénose en écologie) n'est jamais statique. Au moment de protéger un écosystème, on décide tout simplement, de ne pas ajouter d'impacts supplémentaires aux impacts indirects connus, qu'on sait pertinemment survenir à cet endroit. Il n'y a pas de clôture, ni de cloche de verre (au sens propre), par-dessus, et autour d'une aire protégée. C'est d'ailleurs ce qui permet aux espèces qui y prospèrent de se propager dans les territoires environnants, où souvent, elles contribuent à maintenir les populations d'espèces affectées négativement par les activités humaines.	L'importance d'un réseau d'aires protégées représentatif, pour protéger la biodiversité mondiale, est un outil qui fait l'objet d'un large consensus dans la communauté scientifique internationale. Les gouvernements du monde entier ont pris acte de ce consensus, et se sont fixé une cible mondiale de conservation de 30 % du territoire planétaire, d'ici 2030. Le Québec entend atteindre cet objectif dans le cadre du <i>Plan Nature 2030</i> .  La création d'aires protégées constitue indéniablement un élément crucial pour l'avenir des forêts québécoises.

Analyse de différents messages discutables ou erronés diffusés dans les médias		
Message discutable ou erroné	Information scientifique pertinente	Commentaires
Dans bien des cas, la protection de forêts sans intervention humaine ne permettra pas de préserver les services écosystémiques rendus par la forêt. (Christian Messier, Le Nouvelliste, 14 février 2024)	Tout dépend de quels services écosystémiques on parle ici, et ceux-ci sont très nombreux. La protection des forêts préserve de nombreux services écosystémiques qui ne sont pas nécessairement protégés lorsqu'on les aménage. Un écosystème est un système complexe, qui n'a nullement pour fonction de fournir un service écosystémique.	Les services écosystémiques fournis par les forêts sont multiples et l'absence d'interventions humaines permet d'en maintenir plusieurs.

## CONCLUSION

Il y avait tellement de forêts sous les yeux des premiers colons français débarquant en Amérique du Nord! Petit à petit, en quelques siècles, l'essentiel des basses terres du Saint-Laurent était déboisé de façon permanente, et les forêts résiduelles, passablement perturbées. Transportée des basses-terres du Saint-Laurent au bouclier canadien, avec un nouveau patron d'action (d'un seul tenant, à linéaire), la déforestation se poursuit, au Canada et au Québec, comme à peu près partout dans le monde.

Les messages gouvernementaux sont traditionnellement très rassurants. Les forêts ne sont pas surexploitées, elles ne subissent pas de déforestation, se régénèrent bien, et on les aménage suivant les principes du développement durable. Pourtant, au Québec du moins, la distorsion entre ces messages et l'actualité est constante. Le sort du caribou, les feux, les changements climatiques, les crises récurrentes du secteur forestier, et sa dépendance continuelle de l'intervention de l'État, nous font plutôt penser que nos forêts ne sont pas dans un aussi bon état qu'on le prétend. La perception est que le citron est pressé, et que ce sont les grands lobbys industriels (forestier, minier, énergétique) qui tiennent le presseur.

Si le Québec bénéficie toujours d'immenses superficies de forêts, nous en avons beaucoup moins qu'avant, et nous continuons d'en faire disparaître à une vitesse que nous ne mesurons pas. La façon dont on gère nos forêts, tempérées nordiques, et boréales, ne se préoccupe que d'un petit nombre d'espèces, les plus visibles, celles qu'on exploite. Il y a présomption générale qu'on n'a pas besoin de se préoccuper des autres espèces, la majorité, celles qu'on voit peu, ou pas du tout. Trop souvent, les espèces et les écosystèmes sont présentés comme des systèmes statiques, alors que par définition ils sont en constante évolution, jamais tout à fait pareils, d'une année à l'autre. Trop souvent aussi, on néglige de mentionner que le climat, n'a jamais été stable, que ses changements incessants ont, de tous temps, été un des paramètres fondamentaux, à l'origine de l'évolution continue des espèces et des écosystèmes. Finalement, trop souvent aussi, on appréhende la forêt publique aménagée, sans tenir compte de l'immensité de territoire dont il est question. Les changements climatiques actuels étant très rapides, et notre capacité d'influencer l'évolution d'un aussi grand territoire étant dérisoire, la bonne stratégie ne consiste pas à lutter contre le changement, mais plutôt à l'accepter tel qu'il surviendra (pour en tirer profit...).

Comme le soulignait, avec à propos, le biologiste Richard Schneider ([2014](#)), il y a déjà 10 ans, nos interventions ne doivent pas avoir pour but d'empêcher le changement, mais doivent plutôt viser à maximiser la capacité adaptative des espèces. Pour que les espèces forestières puissent migrer sur le territoire, et pour leur permettre de suivre la migration des niches bioclimatiques, la mise en place d'un vaste réseau de milieux naturels protégés est une stratégie indispensable. L'avenir de la forêt du Québec en dépend.

## **RÉFÉRENCES** (en hyperlien dans le texte)

Berteaux, D., S. de Blois, J-F. Angers, J. Bonin, N. Casajus, M. Darveau, F. Fournier, M. M. Humphries, B. McGill, J. Larivée, T. Logan, P. Nantel, C. Périé, F. Poisson, D. Rodrigue, S. Rouleau, R. Siron, W. Thuiller and L. Vescovi, 2010. The CC-Bio Project: Studying the Effects of Climate Change on Quebec Biodiversity. *Diversity* 2(11):1181-1204

BFEC, 2022. Possibilités forestières de la période 2023-2028. Présentation Louis Pelletier, 31 janvier 2022, 97 pages. [https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PP\\_Parties\\_prenantes\\_Janvier-2022v4.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PP_Parties_prenantes_Janvier-2022v4.pdf) (consulté en ligne le 2 avril 2024)

BFEC, 2023. Nouvelle classification de la superficie des unités d'aménagement. Manuel de détermination des possibilités forestières – Fiche 2.1.1 – Mise à jour le 24 mars 2023, 3 p. [https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2.1.1\\_FIC-00345-Nouvelle-classification-de-la-superficie-des-unites-damenagement-4.8.2.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2.1.1_FIC-00345-Nouvelle-classification-de-la-superficie-des-unites-damenagement-4.8.2.pdf)

Boulanger, Y., Pascual Puigdevall, J., Bélisle, A. C., Bergeron, Y., Brice, M.-H., Cyr, D., De Grandpré, L., Fortin, D., Gauthier, S., Grondin, P., Labadie, G., Leblond, M., Marchand, M., Splawinski, T. B., St-Laurent, M.-H., Thiffault, E., Tremblay, J. A., Yamasaki, S. H. (2023). A regional integrated assessment of the impacts of climate change and of the potential adaptation avenues for Quebec's forests. *Can. J. For.Res.* 00: 1–23 (2023) <https://cdnsiencepub.com/doi/full/10.1139/cjfr-2022-0282>

Gouvernement du Québec, 2024. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt – Aménagement durable et productivité des forêts. 10 pages. Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024. ISBN (PDF) : 978-2-550-96863-4. [https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/forets/consultation/FI\\_Theme1\\_TRAF.pdf](https://mrnf.gouv.qc.ca/documents/forets/consultation/FI_Theme1_TRAF.pdf)

Gouvernement du Québec 2023a. La forêt démythifiée : mythes et réalités sur les coupes forestières et la déforestation. Publié par : Archives des nouvelles relatives à Forêts, Faune et Parcs, 13 octobre 2021, 14 h 21, et en ligne le 22 janvier 2024 <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/coupes-forestieres-deforestation-mythes-realites-35381>

Gouvernement du Québec 2023b. Est-ce que la récolte de bois au Québec cause de la déforestation? Fiche synthèse, 1 page <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/nouvelles/2021/Napperon-Deforestation.pdf> (en ligne le 22 janvier 2024)

Gouvernement du Québec, 2023c. Ressources et industries forestières - Portrait statistique 2022. Gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 144 pages, version février 2024 en ligne. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/RA\\_portrait\\_statistiques\\_industries\\_forestieres\\_MRNF.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/RA_portrait_statistiques_industries_forestieres_MRNF.pdf)

Hydro-Québec, 2023. Notre réseau de transport d'électricité est le plus vaste d'Amérique du Nord. Fiche. Information disponible à <https://www.hydroquebec.com/transenergie/fr/> (en ligne le 22 janvier 2024).

Jutras, S., Paradis-Lacombe, P., Ferland, O., Gilbert, K., Grenier, A-A., Goerig, E. et Bergeron, N.É. 2022. Guide de saines pratiques pour les chemins forestiers à faible utilisation – Stratégies de gestion et de mise en application. Université Laval. Québec, Québec, Canada. 80 pages [https://www.oifq.com/images/pdf/Caf%C3%A9\\_conf%C3%A9rence/2023/Jutras\\_et\\_al\\_2022\\_Guide\\_saines\\_pratiques\\_chemins.pdf](https://www.oifq.com/images/pdf/Caf%C3%A9_conf%C3%A9rence/2023/Jutras_et_al_2022_Guide_saines_pratiques_chemins.pdf)

Lesmerises, F., Dussault, C., Drapeau, P. & St-Laurent, M.-H., 2013. Évaluation des impacts des lignes de transport d'énergie sur l'écologie spatiale du caribou forestier au Québec. Rapport scientifique présenté à Hydro-Québec, Rimouski (Québec). 56 p. + xii. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000041231> (en ligne le 22 janvier 2024)

Ouranos, 2015. Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos. 415 p. <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-12/proj-201419-synthese2015-rapportcomplet.pdf>

Plamondon-Lalancette, P, 2022. [Le Far West du Québec](#). Radio-Canada, émission Enquête, épisode du 17 mars 2022 (en ligne le 22 janvier 2024).

Schepper, B. & A. Bégin, 2020. Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État. Note socioéconomique. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. 24 pages + annexe méthodologique [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Forets\\_WEB.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Forets_WEB.pdf)

Schneider, R. (2014). Conserving Alberta's Biodiversity Under a Changing Climate: A Review and Analysis of Adaptation Measures. Edmonton, Alberta: Alberta Biodiversity Monitoring Institute. <https://era.library.ualberta.ca/items/fdb2f52f-89ff-4341-8c1a-42996364c4d1/view/4acadc1f-7809-49d0-b627-2f2dcd2138e4/Schneider-202014-20--20Adapting-20to-20climate-20change.pdf>

ANNEXE 1<sup>3</sup>

## Est-ce que la récolte de bois au Québec cause de la déforestation?

**Au Québec, la forêt publique va bien.** Elle n'est pas surexploitée, elle ne subit pas de déforestation et elle se régénère bien.

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des forêts du Québec sont sur le territoire public et dix pour cent (10 %), sur le territoire privé.

Le Québec possède 2 % des forêts mondiales et il est un chef de file en matière de pratiques forestières durables.

Les deux derniers bilans sur l'état de la forêt québécoise publique (de 2008 à 2013 et de 2013 à 2018) concluent que la superficie forestière du Québec demeure stable, car elle se régénère naturellement ou elle est reboisée.

Environ 1800 km<sup>2</sup> sont récoltés chaque année en territoire public, soit approximativement 0,2 % des 905 800 km<sup>2</sup> du **territoire forestier**.

**Il ne faut pas confondre la récolte de bois et la déforestation. La déforestation se définit comme une modification permanente de la vocation forestière du territoire. Par exemple, une forêt qui est coupée pour devenir une terre agricole, ou encore pour y construire des maisons, est considérée comme de la déforestation.**

La façon dont la forêt est gérée au Québec exige que les forêts récoltées sur le **territoire public** se régénèrent naturellement ou qu'elles soient reboisées lorsque la régénération naturelle est insuffisante. Après une coupe forestière, la forêt repousse naturellement ou grâce au reboisement : ce n'est donc pas considéré comme de la déforestation. Les changements du couvert forestier à la suite de la récolte sont temporaires, de la même façon qu'ils le sont après le passage de perturbations naturelles (feux, vents, épidémies d'insectes et maladies). Ainsi, la vocation forestière du territoire est toujours préservée.

Les **forêts privées**, qui incluent les boisés municipaux et les terrains appartenant à des promoteurs privés, sont gérées par leurs propriétaires et encadrées notamment par les règlements municipaux. Les forêts privées ne sont pas sous la responsabilité du gouvernement du Québec.

### Portrait global du territoire forestier québécois



— Superficie officielle du Québec  
1 667 712 km<sup>2</sup>

— Superficie du territoire forestier  
905 800 km<sup>2</sup>

— Superficie sous aménagement  
en forêt publique  
271 000 km<sup>2</sup>

— Superficie récoltée annuellement  
en forêt publique  
1 810 km<sup>2</sup>

— Perte de superficie forestière due aux chemins  
en forêt publique  
environ 55 km<sup>2</sup>

Au Québec, la récolte de bois et les perturbations naturelles entraînent des changements dans la superficie forestière totale des forêts publiques, mais ceux-ci sont temporaires dans 97 % des cas, puisque la forêt repousse.

La construction de chemins forestiers peut occasionner une perte de superficie forestière. En plus d'être utilisés pour la récolte de bois et l'aménagement des forêts, ces chemins servent à plusieurs autres besoins (villégiature, chasse, etc.). Plusieurs chemins **temporaires** sont également construits en forêt, par exemple ceux construits en hiver sur sols gelés. Ces chemins n'occasionnent pas de perte de superficie forestière. Lorsqu'ils ne sont plus utilisés, il est fréquent que la forêt y repousse.

<sup>3</sup> Fiche synthèse. En ligne le 2 avril 2024 : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/nouvelles/2021/Napperon-Deforestation.pdf>